



**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

N° RH2025/17

Le Maire de Saint-Léonard,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération en date du 6 avril 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 24 mars 2021,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 13 avril 2021 après avis du comité social territorial en date du 24 mars 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DUFRENNE Nadia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : animateur principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
KASES Salya	animateur principal de 2 ^{ème} classe	15/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
SUEUR Sophie	Adjoint technique territorial	01/01/2025
MIELLOT Laurence (épouse EVRARD)	Adjoint technique territorial	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DACHICOURT THIERRY	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
LEMAITRE Fanny	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
FLAHAUT Jean	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
LEFEBVRE Sylvie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
CHAUVIN Gaëlle	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	4	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DAVID Nathalie	Agent de maîtrise	15/04/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 27/01/2025
Le Premier Adjoint au Maire,
Willy GOBERT



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the official stamp.

Publié le :

